Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 2 Aout 1888 No. 41.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

DANS LES PRES VERTS.

Dans les prés verts, ô mignonnette,
Te souvient-il de la dînette
Que nous fîmes un jour d'été,
Joyeux, riants, pleins de gaîté,
En nous étendant sur l'herbette ?

Puis, je jouais de la musette ;
Toi, tu guidais de la houlette
Tes blancs agneaux en liberté,
Dans les prés verts.

Bien des ans, ô ma bergette,
Se sont passés depuis ; Ninette,
Ce beau jour l'as-tu regretté ?
Moi, je l'ai bien souvent chanté,
Car je devins ainsi poète,
Dans les prés verts.

Jean Barrachin.

PENSÉES.

—Pardonnez souvent aux autres et jamais à vous-même.

—A la rhétorique qui enseigne à parler, je préfère la philosophie qui enseigne à se taire.

—On s'avance dans le monde moins par les services qu'on rend que par ceux qu'on reçoit.

—Il faut penser en homme qui n'est pas sûr du lendemain et agir comme si l'avenir était à nous.

—Si nous n'avions point de défauts, nous ne prendrions pas tant de plaisir à en remarquer dans les autres.

—Les lois sont comme les toiles d'araignée : les petits insectes s'y prennent et les gros passent à travers.

—Les tyrans ont opprimé la pensée humaine en l'empêchant de se manifester, ils ne l'ont jamais gouvernée ; elle échappe à tous les ressorts de la plus savante administration.

FRANCE.

Vous n'avez rien fait !—Nous vivons au siècle du progrès. Cependant on piétine sur place. Rien ne va plus. Le commerce se meurt ; l'industrie est paralysée ; la prospérité cède le pas à la misère ; l'honneur national est atteint ; il n'y a qu'une chose qui marche : les impôts ; qu'un progrès qui étonne : celui de la dette publique. Ne reprochez pas aux Chambres républicaines de n'avoir rien fait pour le bonheur du peuple. La *République française* trouve qu'on serait bien ingrat ; ce journal énumère ainsi les travaux de nos Assemblées depuis 1882 à 1887. "On accuse, dit-il, les Chambres de n'avoir rien fait ! On se trompe ; elles ont fait beaucoup :

"N'ont-elles pas *laïcisé* le personnel enseignant, le programme de l'enseignement primaire, le local des écoles, les délégations cantonales, les conseils départementaux de l'instruction publique, le conseil supérieur, les salles d'asile, les bureaux de bienfaisance, les administrations des hôpitaux ?

"N'ont-elles pas, ces Chambres impuissantes, abrogé les décrets de Messidor, supprimé les aumôneries militaires, rendu aux communes les cimetières, les cloches, les pompes funèbres ?

"N'ont-elles pas soumis à l'impôt commun les immeubles religieux, affranchi devant les tribunaux les citoyens de la formule du serment, voté la loi du divorce, décatholicisé le Panthéon, aboli le repos obligatoire du dimanche, supprimé les prières publiques à l'ouverture des séances du parlement ?

"N'ont-elles pas voté la liberté des funérailles, aboli les lettres d'obédience pour l'enseignement primaire, restitué à l'État la collation des grades universitaires, supprimés les bourses des séminaires et le transport des missionnaires aux frais de l'État ?

"N'ont-elles pas rendu facultatives les dépenses du culte autrefois obligatoires pour les communes, retiré toute subvention aux facultés de théologie catholique, soumis à la loi du travail sur les manufactures les ateliers des communautés religieuses ?"

Ainsi parle le journal opportuniste. Et tout n'est pas fini, le progrès va toujours. N'ont-elles pas désigné la caserne en guise de séminaire au lévite du sanctuaire, élaboré un plan d'association religieuse qui étouffe dans ses lacets tous les Ordres religieux et enrichit de leurs dépouilles les hommes du gouvernement ?

Comment accuser nos législateurs de n'avoir rien fait pour la prospérité du peuple français ?

La France est pillée, appauvrie, déshonorée par une tourbe de révolutionnaires sans pudeur ; elle doit être contente, heureuse. Qu'on ne dise plus que les Chambres n'ont rien fait : elles ont tout fait pous déchristianiser la France, et si le Christ règne encore, c'est que le Christ aime les Francs, c'est qu'en dépit de tout, la France aime toujours le Dieu de Clotilde et de saint Louis.

F. Clauzel, S.J.

DÉVOUEMENT DES MISSIONNAIRES.

Ni les sables brûlants, ni les déserts, ni les montagnes, ni la distance des lieux, ni les tempêtes, ni les écueils de tant de mers, ni l'intempérie de l'air, ni le milieu fatal de la ligne, où l'on découvre un ciel nouveau, ni les flottes ennemies, ni les côtes barbares, ne peuvent arrêter ceux que Dieu envoie. Qui sont ceux qui volent comme les nuées ? Vents, portez-les sur vos ailes. Que le Midi, que l'Orient, que les îles inconnues les attendent et les regardent en silence venir de loin. Qu'ils sont beaux les pieds de ces hommes qu'on voit venir du haut des montagnes apporter la paix, annoncer les biens éternels, prêcher le salut et dire : O Sion, ton Dieu règnera sur toi ! Les voici ces nouveaux conquérants, qui viennent sans armes, excepté la croix du Sauveur. Ils viennent, non pour enlever les richesses et répandre le sang des vaincus, mais pour offrir leur propre sang et communiquer le trésor céleste. Peuples qui les vîtes venir, quelle fut d'abord votre surpise, et qui peut la représenter ? Des hommes qui viennent à vous sans être attirés par aucun motif, ni de commerce, ni d'ambition, ni de curiosité ; des hommes qui, sans vous avoir jamais vus, sans savoir même où vous êtes, vous aiment tendrement, quittent tout pour vous, et vous cherchent au travers de toutes les mers avec tant de fatigues et de périls, pour vous faire part de la vie éternelle qu'ils ont découverte.

(Fénelon.)

LA RÉFLEXION.

Jamais peut-être la réflexion ne fut plus rare ni plus nécessaire à la fois ; et les choses qui la rendent si rare sont précisément celles qui font qu'elle est si nécessaire. L'homme, attiré hors de soi par tout ce qui l'entoure, se répand sur mille objets sans pouvoir s'arrêter à aucun. Sa vie s'écoule et s'évapore par tous les sens. A peine a-t-il gagné quelque chose à force d'application et de travail, qu'il est obligé de le dépenser, ou bien il est réduit à se le voir enlever par les hommes ou par les circonstances au milieu desquelles il vit. Il laisse quelque chose de sa substance partout où il passe, sans jamais rien pouvoir amasser ni thésauriser. L'expérience, cette science de la vie qui fait tourner les fautes mêmes du passé au profit de l'avenir, et qui apprend comment il faut se servir des hommes et des choses ; l'expérience est bien difficile aujourd'hui, parce que nous vivons trop vite, et que trop d'objets passent sous nos yeux pour que nous ayons le temps de les bien observer. D'ailleurs, pris à chaque instant au dépourvu comme nous le sommes, forcés de dépenser en détail le peu que nous acquérons, nous ne pourrions que bien difficilement mettre à profit nos observations, supposé que nous eussions le temps d'observer. Nous pensons, nous regardons, nous aimons, nous vivons en courant. Nous ne pouvons que faire un léger signe de tête aux hommes que nous rencontrons, pour leur manifester notre sympathie : semblables à des navigateurs qui se rencontrent sur la mer, qui ont à peine le temps de se reconnaître. Dans cette perpétuelle mobilité tout flotte comme dans un nuage, et nous ne voyons plus que des objets confus, sans forme ni couleur.

Autrefois l'homme parcourait dans un certain ordre les divers degrés de la vie. La vie intérieure, la vie de famille et la vie publique se succédaient avec une régularité constante et se compensaient mutuellement, de sorte qu'il n'était ni trop longtemps seul avec lui-même, ni trop souvent absent de chez soi ; mais la méditation, l'amour et l'action répandaient sur ses jours le charme d'une agréable variété, et venaient tour à tour occuper ses instants. Les méditations de la tête n'étaient point sèches et arides parcequ'elles étaient rafraîchies par les plus douces affections du cœur ; et le bonheur calme de la famille n'engourdissait point la volonté, parce que l'action l'exerçait continuellement. Il n'en est plus de même aujourd'hui. L'homme peut à peine passer quelques moments avec soi-même. Dès qu'il veut se recueillir, le monde, avec ses prétendus devoirs et ses convenances factices, vient frapper à la porte de son cœur et l'entraîne je ne sais où.

Si, pour échapper aux distractions qui l'obsèdent, il veut vivre loin du monde et renoncer au commerce des hommes, il se trouve abandonné à lui-même, isolé, privé des forces que nous puisons en nous associant à nos frères, et livré sans défense aux dangers de l'isolement ; car il n'y a plus comme autrefois de ces associations qui éloignent du monde sans séparer des hommes, qui concentrent la vie sans l'isoler, et qui font tourner la solitude au profit de la charité........

Tout aujourd'hui tend à affaiblir l'âme en la répendant sur un trop grand nombre d'objets. L'éducation commence dès le premier âge à l'éparpiller outre mesure, à cause du nombre infini de choses qu'il faut paraître savoir, et sur chacune desquelles l'esprit ne peut que glisser légèrement, parce que, s'il voulait aller au fond de l'une d'entre elles, il ne lui resterait plus de temps à donner aux autres. Dans ce tumulte et cette anarchie de la science, l'enfant s'échappe à lui-même et se perd de vue.

Puis il entre dans le monde, dont le mouvement achève bientôt l'œuvre qu'avait commencée l'éducation. On ne peut se défendre d'un profond sentiment de compassion pour la nature humaine quand on pense jusqu'à quel point le monde a su donner à ses usages les plus déraisonnables, à ses vanités et à ses misères, une importance souveraine. Son pouvoir, ou plutôt son despotisme sur ses esclaves, est une des énigmes les plus inexplicables pour un homme qui aime à se rendre raison des choses. Il est trop vrai qu'il a su s'emparer de l'homme tout entier, devenir l'affaire capitale de sa vie, établir une multitude de lois arbitraires, qu'il change à son gré, et auxquelles tous se soumettent avec une inconcevable docilité. Dans un temps ou l'on conteste tous les titres et tous les droits, il ne vient dans l'esprit de personne de lui contester la puissance absolue qu'il

s'attribue, et qu'il exerce si despotiquement.

Que deviendrez-vous, jeune homme, tiré dans tous les sens par les sciences, par le monde et les affaires ? Que deviendront la vigueur primitive de votre volonté ? La réflexion seul peut sauver d'un ruine universelle votre intelligence, votre cœur et votre vie. Si vous ne rentrez quelquefois en vous-même pour méditer sur la vanité des plaisirs auxquels le monde condamne vos jours, ils finiront par vous absorber et vous anéantir Si vous ne cherchez de temps en temps à renouer le fil de vos pensées, que tant distractions viennent couper à chaque instant, il vous échappera tout à fait, et vous serez plus étranger à vous-même que l'animal qui n'a point la conscience de ses instincts ni de ses actes.

Réfléchir, c'est rattirer à soi et retourner vers son âme tous ces rayons de l'intelligence qui s'étaient répandus au dehors, et qui divergeaient dans tous les sens ; c'est se rendre compte de ses actions, et acquérir la conscience de ses pensées les plus intimes et de ses plus secrets instincts ; c'est s'arrêter un instant dans la vie, pour voir le chemin qu'on a fait, et celui qui reste encore à faire ; c'est interroger le passé au profit de l'avenir, se se souvenir du premier pour prévoir le second, compter et mettre en ordre les trésors gagnés par l'expérience, comme un homme dans les affaires fait chaque soir le compte de sa journée.

....

CHS. SAINTE-FOI.

Le Manitoba.

Jeudi, 2 Aout 1888.

LA QUESTION DES CHEMINS DE FER.

Les hons. MM. Greenway et Martin sont de retour d'un voyage à New-York, où ils étaient allés entrer en négociations avec les directeurs de la compagnie du chemin de fer américain, dit *Northern Pacific*, afin de raccorder l'embranchement de Pembina, appartenant à cette compagnie, au chemin de la Vallée de la Rivière-Rouge.

Les négociations, paraît-il, ont réussi, mais les détails du résultat ne sont pas encore connus. A une réunion prochaine, le cabinet provincial recera le rapport des délégués, puis, si le projet tel qu'arrêté, est approuvé, la législature se réunira vers la fin du présent mois, peut-être le 28, pour ratifier le tout par un acte.

En l'absence de plus de détails, il nous est impossible de discuter les avantages que peut offrir cette compagnie américaine, prenant possession de notre ligne provinciale de chemin de fer ; mais nous devons avouer franchement qu'il est préférable de donner l'administration du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge à une compagnie, plutôt que d'en laisser l'exploitation au gouvernement.

Nous ne devons cependant pas perdre de vue l'indépendence absolue de notre chemin de fer provincial, de ce chemin qui a été construit au prix d'un million dans le seul but de nous donner une voie libre, non pas pour servir à un seul chemin de fer venant de l'est par les Etats-Unis, mais à tous les chemins de fer que l'on voudra, à l'avenir, introduire dans notre province.

Nous devrons également être bien assurés du contrôle que la province doit avoir sur les taux de transport.

Si nous n'avons pas ces garanties, nous n'aurons réussi qu'à briser le monopole de la Compagnie Canadienne du Pacifique, dont nous nous plaignions, pour tomber sous le coup du monopole d'une compagnie qui aura peut-être encore moins d'égards pour nous.

PROVENCHER.

D'après les renseignements que nous pouvons obtenir, il est à peu près certain que l'élection ne se fera pas avant l'automne. Il doit en être ainsi, car tout le monde est tellement occupé durant la saison de la moisson, qu'une élection en ce moment causerait une grande perte de temps aux électeurs et empêcherait même un bon nombre d'y prendre part.

On mentionne déjà les noms de plusieurs candidats comme devant briguer les suffrages ; mais, comme il arrive toujours en pareil cas, il y en a beaucoup qui se croient appelés et un seul sera élu. Nous n'avons pas l'intention de discuter aujourd'hui le mérite des candidats dont on fait mention ; nous préférons attendre encore quelque temps afin de connaître ceux qui ont réellement l'intention de se mettre en nomination.

Voici, d'après la rumeur, la liste des candidats : M. LaRivière, et M. Bernier, de Saint-Boniface ; M. Richard, de Winnipeg ; M. Gelley, senior, de Saint-Norbert ; M. Hamelin, aussi de Saint-Norbert ; M. Allan, de Dominion City ; M. Douglas, d'Emerson ; M. le Dr Orton, de Winnipeg ; M. Leacock, de Saint-Boniface, et deux ou trois autres.

LA MOISSON.

Jamais la province de Manitoba n'a, plus que cette année, prouvé la fertilité prodigieuse de son sol. S'il ne survient aucun accident de température, qui ne pourrait pas d'ailleurs être général, nous aurons cet été une moisson telle, que le rendement ne peut être surpassé nulle part. Nous avons exporté quatorze millions de boisseaux de blé l'an dernier, et nous en aurons assurément vingt millions à exporter cette année. Et, si l'on considère que la population de la province n'excède guère cent vingt-cinq mille âmes à l'heure qu'il est, quelle idée ne doit-on pas se faire de la richesse incalculable de notre pays, et des avantages immenses qu'il offre à l'immigration ? Il y a place pour encore des milliers de cultivateurs et le sol les attend pour leur prodiguer sa richesse en échange de leur travail.

Nous donnions, la semaine dernière, des détails sur les tempêtes dont a eu à souffrir la province de Québec, où même les sauterelles font des dégats tels qu'il faille avoir recours aux prières pour demander leur conjuration.

Nous avons eu nos malheurs, pendant deux ou trois ans, et peu s'en fallut que la réputation de notre province fût ruinée ; aujourd'hui, nous n'avons qu'à plaindre le sort de ceux qui méprisaient alors notre pays.

ENCORE M. ROY.

Le Rév. M. Roy continue de nous injurier et comme catholique et comme canadien-français.

Laissons le faire ; il en agit ainsi peut-être pour étourdir les remords de sa concience, en vue de sa double apostasie religieuse et nationale.

S'il y a lieu, nous lui dirons plus tard son fait ; mais, en attendant, comprenons bien la disgrâce et le malheur dans lesquels se plonge un Canadien qui oublie la foi sauvegarde de sa nationalité.

LIQUEURS SPIRITUEUSES AU N.-O.

La permission de vendre de la bière contenant 4 pour cent d'alcool, vient d'être accordée aux propriétaires d'hôtels au Nord-Ouest. Ces hôtels doivent contenir au moins 6 chambres à coucher, avec des écuries pouvant loger cinq chevaux. Le gouvernement perçoit 10 centins par gallon sur la bière ainsi importée.

Les pharmaciens ont reçu une licence temporaire pour vendre le brandy sur certificat du médecin.

LE MANITOBA, CHAMP D'IMMIGRATION.

Avant comme depuis la mise en brochure des articles qu'il a publiés sous ce titre, dans notre journal, M. T. A. Bernier n'a cessé de recevoir les témoignages les plus autorisés et les plus sympathiques sur la valeur et l'utilité de cet ouvrage. Tous s'accordent à en louer le caractère consciencieux et véridique. En effet, cette brochure est également éloignée de l'exagération et du préjugé ; elle est aussi impartiale que patriotique. En voici un nouveau témoignage qui s'impose, et pour lequel nous remercions son auteur, car, outre l'hommage qu'il contient à l'adresse de M. Bernier, il est également destiné à servir admirablement notre cause :

SÉMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE.

27 juillet 1888.

Monsieur le surintendant,

Permettez-moi, quoiqu'il soit un peu tard, de vous féliciter de la bonne action que vous avez faite en écrivant votre brochure "*Le Manitoba*." C'est un livre éminemment utile et scrupuleusement véridique. Après l'avoir lu avec beaucoup d'intérêt, j'ai voulu aller constater *de visu* les avantages que nous offre votre province. Sans douter nullement ni de la sûreté de votre jugement, ni de la véracité de vos avancés, je voulais voir si l'intérêt que vous portez à votre province d'adoption ne vous portait pas à voir les choses sous un point de vue trop favorable. A mon grand plaisir, j'ai constaté que vous êtes resté en deçà plutôt que d'aller au delà de la vérité. Manitoba est une province d'un bel avenir et d'un avenir bien prochain. Heureux ceux qui s'y rendront avant qu'il ne soit trop tard !

La conclusion pratique de mon voyage sera de répandre votre brochure autant qu'il me sera possible et d'engager mes amis à en faire autant. Je voudrais voir ce livre distribué dans toutes les paroisses de la province de Québec, espérant que les avantages qui leur sont offerts chez vous en détourneraient un bon nombre d'aller ruiner leurs enfants dans les manufactures des Etats-Unis. C'est mon grand désir que vous soyez appelé à publier bientôt une seconde édition de cet excellent ouvrage.

Vous souhaitant plein succès dans votre œuvre patriotique, je me souscris

Votre très-humble et
obéissant serviteur,
J. B. CHARTIER, Ptre.

VISITE PASTORALE.

A LORETTE.

Comme nous le disons dans notre dernier numéro, Mgr l'Archevêque est parti mardi, le 24 juillet, pour aller présider la fête de Sainte-Anne à Sainte-Anne des Chênes, jeudi dernier.

En allant Sa Grandeur s'arrêta à Lorette. Les citoyens de cette paroisse avaient fait de grands préparatifs à l'occasion de cette visite de leur premier pasteur : des arcs de triomphe, aux extrémités et au centre du terrain de la mission, comptaient parmi les plus importantes décorations Partout des balises ; des drapeaux et des oriflammes flottaient en maints endroits. Enfin, c'était grand jour de fête.

La jolie église de Lorette, au milieu de toutes ses parures diverses, ressortait avec tant d'avantages que Mgr en a cordialement félicité les habitants.

Sa Grandeur a donné la confirmation à vingt-sept enfants, et, dans l'après-midi, s'est rendu à Sainte-Anne.

A SAINTE-ANNE.

La fête de la patronne de cette paroisse a été chômée, cette année, avec une solennité tout-à-fait particulière. Le concours des pèlerins a été très-considérable : M. Dufresne, curé de Lorette, est arrivé à la tête d'un groupe nombreux de fidèles montés sur 40 voitures qui se suivaient en procession. A peu près en même temps, arrivaient 17 autres voitures venues de Saint-Joachim de la Broquerie ; puis des pèlerins isolés de Saint-Boniface, Winnipeg, Sainte Agathe, Saint-Pierre, etc., étaient arrivés soit la veille, soit dans la matinée même. Aussi, Sainte-Anne n'a jamais vu un pareil concours de fidèles : environ 700 personnes se sont approchées de la Table sainte, et une piété toute vive et toute sensible a été le trait caractéristique de cette belle fête en l'honneur de la bonne Sainte-Anne.

Mgr a donné la confirmation à plus de 50 personnes et est revenu dans la soirée de jeudi.

Cette fête grandiose a dû réjouir beaucoup le cœur de M. l'abbé Giroux, le zélé curé de Sainte Anne.

A SAINT-NORBERT.

Dimanche dernier, Mgr a visité la paroisse de Saint-Norbert. La première communion avait lieu ce jour même ; la confirmation l'a suivie, et 71 enfants ont eu le bonheur de recevoir ce sacrement.

Ces chiffres indiquent assez l'accroissement de la population.

Pas besoin de dire le trouble et les pieuses fatigues que s'impose M. le curé Ritchot pour cette paroisse de Saint-Norbert qui lui est si chère, mais dans laquelle il est si justement aimé et vénéré.

Troubles a la Riviere Skeena.

Les dernières nouvelles de la Colombie Anglaise annoncent que le malaise qui existait à la Rivière Skeena, a été de beaucoup exagéré. Rien ne fait présager que l'excitation créée par la mort du peau-rouge qui a été tué alors qu'il voulait éviter la police, ne dégénère en insurrection de tous les sauvages de cette partie du Dominion.

OFFICIER DE DOUANE EN FUITE.

W. P. Leslie, officier de douane à Gretna, a traversé la ligne 45ème, il y a quelques jours. Leslie est défalcataire pour un montant de $1,500 au moins.

Le ministre des douanes a ordonné de tenir une enquête.

On dit que le coupable s'est dirigé dans l'Amérique du Sud.

Nouvelles Politiques.

—L'élection d'un député aux Communes pour le comté de Colchester, qui doit avoir lieu la semaine prochaine, sera la vingt-huitième élection partielle depuis février 1887. On peut observer assez bien le courant de l'opinion publique dans le résultat de ces diverses élections. Sur les vingt-sept élections déjà faites, dix-neuf ont été gagnées par les candidats du gouvernement, dont cinq dans des comtés qui avaient d'abord élu des adversaires du gouvernement. Il n'y a eu que huit libéraux d'élus, et ce pour des comtés qui avaient premièrement élu des candidats oppositionnistes.

Il reste encore quatre sièges vacants : Colchester, Cardwell, Halton et Provencher. Les trois derniers ne seront probablement remplis qu'après la récolte.

Parmi les trente-et-une vacances survenues depuis les dernières élections générales, neuf ont été causées par le décès des députés, cinq par nomination à des charges publiques et quatorze par décisions judiciaires. Huit élections de libéraux et six élections de conservateurs ont été annulées pour corruption.

—L'hon Edgar Dewdney, ex-lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, est nommé ministre de l'intérieur et surintendant général des sauvages. M. Dewdney se portera candidat dans Assiniboia-Est dont le député, M. W. D. Perley vient d'être appelé au sénat.

En même temps que M. Dewdney, un autre ministre a été choisi : M. John Haggart, député de Lanark Sud, devient maître général des postes.

—A une réunion du conseil des ministres fédéraux, hier, à Ottawa, M. Hayter Reed a été nommé commissaire des Sauvages pour remplacer M. Dewdney démissionnaire.

Il nous fait grand plaisir de savoir que M. A. E. Forget, de Régina, ex-greffier du conseil du Nord-Ouest, a reçu, en même temps, la nomination d'assistant commissaire.

M. Robert Bell Gorden remplace M. Forget comme greffier.

PENSIONNAT DE SAINT-BONIFACE.

La rentrée des élèves au Pensionnat de Saint-Boniface aura lieu le 29 août courant.

Le grand nombre des élèves a nécessité des réparations et augmentations qui se poursuivent avec activité et qui seront prêtes pour l'ouverture des classes. La maison déjà si belle en elle-même, revêt un aspect tout particulier d'élégance par tous les travaux qui sont faits

Nul doute que les parents s'empresseront de procurer à leurs enfants les avantages de la si belle éducation qui se donne au pensionnat de Saint-Boniface tout en les mettant à même de jouir du confort tout particulier offert à ceux qui l'habitent.

Voyage a la Colombie Anglaise.

Les RR. PP. Lory et Drummond, S.J., sont revenus de leur voyage à la Colombie Anglaise. Nous sommes heureux de publier les notes suivantes que le Rév. Père Lory a bien voulu nous communiquer et qui sans doute seront très intéressantes pour nos lecteurs :

Partis de Saint-Boniface le 9 juillet à 10.25, nous allâmes directement à Calgary, où nous pûmes nous reposer pendant 24 heures des fatigues de la première partie du voyage.

Depuis quatre ans, quel changement ! Calgary n'offrait alors que quelques maisons à l'œil des voyageurs ; la vieille ville composée de baraques a aussi disparu pour faire place à de beaux magasins, de belles rues, des maisons élégantes, parmi lesquelles se distingue celle du juge Rouleau. La vieille église de la mission couverte de chaume, que l'on voyait il y a quatre ans, a disparu aussi. Un beau couvent et un spacieux presbytère s'élèvent sur les bords de la Rivière du Coude ; et, à côté du presbytère, en face d'une grande rue, on a déjà posé les fondations de la nouvelle église, qui sera la plus grande du Nord Ouest.

De Calgary nous dûmes gagner Victoria à toute vapeur. Vendredi, le 13 juillet, nous débarquions à 9 heures du soir dans la capitale de la Colombie-Britannique. L'accueil le plus fraternel nous attendait au palais épiscopal. Monseigneur Lemmens, dont le sacre doit avoir lieu dimanche prochain, nous attendait. Les missionnaires se trouvaient alors réunis pour se reposer de leurs rudes travaux, et se préparer par la retraite à de nouveaux labeurs. Le dimanche, le Père Drummond fit le sermon de la grand'messe, et donna à l'office du soir une conférence en règle, qui parut être goûtée de toute l'assemblée. Elle devait servir d'annonce à la conférence publique, que le Père devait donner la veille de son départ. Le lundi soir, le clergé d'un côté et la communauté des Sœurs de Sainte-Anne de l'autre, entrèrent en retraite. Ces bons et vaillants missionnaires viennent une fois par année au palais épiscopal. Pendant dix mois et demi ils mènent une vie complètement solitaire : à peine peuvent-ils voir une fois ou deux leur plus proche voisin. Quelques-uns même n'ont jamais cette censolation, et n'ont d'autre compagnie que leurs sauvages et leurs livres. Il est bon, en pareille occasion, d'avoir le goût de l'étude. Heureusement, les missionnaires de l'Ile Vancouver l'ont à un haut degré. La plupart feraient des prêtres distingués dans nos diocèses Ils parlent tous parfaitement le français et l'anglais, sans compter plusieurs langues sauvages. Leur esprit de piété parut pendant la retraite, et on peut voir que le silence n'était pas chose nouvelle pour ces hommes. Le futur évêque faisait avec eux sa retraite de préparation à son sacre. Il était depuis longtemps désigné comme le futur successeur du regretté et saint évêque Seghers, dont Victoria pleure encore la triste mort. Il faut entendre les catholiques et même les protestants parler de ce saint prélat pour se faire une idée du bien qu'il a produit. Il avait gagné tous les cœurs ; et, aujourd'hui encore, il vit au fond de ces cœurs. Sa mémoire restera à jamais en bénédiction dans l'Ile et sur le continent voisin. Il faut noter parmi le clergé de Victoria l'ancien administrateur, le très révérend Père Jonckau, dont la faible santé ne lui a pas permis d'accepter le pesant fardeau de l'épiscopat, dont il parait si digne : mais quoique à la seconde place, il n'en fait pas moins de bien. Tout ce bon clergé s'est sanctifié par une retraite sérieuse et solide. En même temps, les Sœurs de Ste. Anne faisaient aussi les exercices de St.Ignace. Ces bonnes Sœurs venues de La chine depuis plus de 30 ans, ont maintenant à Victoria un beau couvent, un grand hôbital et des écoles. Elles comptent quatre ou cinq missions sur l'Ile, et sur le continent elles ont un beau pensionnat à New Westminster ; un autre à Kamloops, un à la mission Ste. Marie, et enfin elles ouvrent cette année même un établissement à Vanconver, qui ne saurait manquer de devenir un des plus florissants de la Colombie Britannique. L'Alaska possède déjà deux couvents de cette congrégation. Ce rameau des sœurs de Lachine s'est étendu jusque sur les plages les plus sauvages du Nord-Ouest, et il y porte déjà de nombreux fruits de bénédiction. Un gage de ce succès, c'est la ferveur avec laquelle toutes ces bonnes sœurs ont fait leur retraite.

Mardi, 24 juillet, était le dernier jour des exercices ; ce soir là même, nous étions à bord du bateau, pour revenir à St. Boniface. Nous ne pouvions passer Vancouver et New Westminster sans y faire une petite halte. Nous vîmes aussi Banff et Calgary, et peut-être nous sera-t-il possible de dire un mot sur ces endroits si intéressants, dans un prochain numéro du *Manitoba*.

PERSONNEL.

M. P. A. Dauteuil, marchand, de Winnipeg, est parti pour un voyage de quelques jours à Québec. On nous dit que Mme Dauteuil l'accompagnera à son retour.

—

M. J. A. Richard, de Winnipeg, est revenu de Québec vendredi, avec Madame Richard et ses enfants.

—

Melle Paradis, arrivée en cette ville jeudi dernier de New-York, passera quelques semaines ici, en promenade chez Madame Robert, sa sœur.

—

Melle Amanda Marcoux, fille de M. Edmond Marcoux, de cette ville, est dangereusement malade.

Nouvelles Religieuses.

—M. l'abbé A. Dugas, curé de Saint-Boniface, est revenu samedi dernier de son voyage en province de Québec. M. Dugas est en parfaite santé et il a repris de suite charge de la paroisse où il avait été remplacé avec tant de zèle par M. l'abbé Messier, premier vicaire.

—La sacré Congrégation des Indulgences vient de puplier deux décrets faisant connaître que Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII a accordé : 1o une indulgence de trois cents jours à ceux qui réciteront avec dévotion et contrition de leurs péchés, l'hymne *Ave maris stella ;* 2o une indulgence de cinquante jours à ceux qui diront, sous les conditions précédentes, le psaume *De profundis* avec le verset *Requiem æternam.* L'indulgence attachée à l'*Ave maris stella* ne peut se gagner qu'une fois par jour ; l'indulgence attachée à la récitation du *De profundis* peut être gagnée trois fois dans la même journée ; elle est applicable aux défunts.

—Notre Saint Père le Pape a daigné également accorder pour dix ans, aux conditions suivantes : 1. une indulgence plénière aux enfants de la première communion qui s'engagent à ne jamais entrer dans une société secrète condamnée par l'Eglise ; 2. une indulgence plénière, chaque année, à tous les fidèles qui, au jour choisi par eux, feront ou renouvelleront le même engagement de ne jamais s'affilier aux sectes maçonniques

—La retraite pastorale du clergé séculier de l'archidiocèse de Saint-Boniface est commencée depuis lundi soir. Vingt-un prêtres y prennent part.

Les instructions sont données par M. l'abbé Dabandès.

Les exercices se font au Collège de Saint-Boniface que les RR. PP. Jésuites ont, comme de coutume, mis généreusement au service du clergé.

Choses et Autres.

—M. A. Choquette qui rédigeait le *Travailleur*, de Worcester, vient de donner sa démission pour se livrer exclusivement à la pratique de sa profession d'avocat. Il est remplacé par M. Emile H. Tardivel, du *Messager*, de Lewiston. Nos meilleurs souhaits de bienvenue.

—Les nouvelles d'Ottawa touchant la coupe du bois sont très satisfaisantes, et l'on pense que la coupe sera bien plus considérable cette année qu'elle ne l'a été depuis dix ans.

Voici une estimation de la coupe pour les principales maisons : E. B Eddy, 90,000,000 de pieds ; J. B. Booth et Cie, 75,000,000 ; Hurdman Frères, 70,000,000 ; Perley et Pattee, 60.000,000 ; Bronson, Weston et Cie, 55,000,000 ; Pierce et Cie, 35,000,000 ; Conroy et Cie, 20,000,000. Total, 405,000,000. En descendant la rivière, les Gilmour couperont environ 50,000,000 de pieds et Edwards et Cie, de Rockland, 40,000,000. Toutes les scieries marchent jour et nuit.

—Le célèbre Blondin est revenu aux Etats-Unis. Il propose, moyennant un salaire de $10,000, de traverser le Niagara sur un fil de fer. Il est probable que l'un ou l'autre entrepreneur de spectacles publics acceptera cette proposition et y gagnera une belle somme.

—Dans la dernière *Gazette Officielle* du Canada, avis d'application est donné au parlement par la compagnie de chemin de fer du comté de Prescott pour la construction d'un pont à ou près de Hawkesbury, pour prolonger leur ligne à travers les comtés de Russell et d'Ottawa, comprenant un pont sur la rivière Ottawa à un endroit convenable à l'ouest de Plantagenet, changement de nom et extension de temps pour la construction.

—Nous lisons dans *La Minerve* :

La classe de 1850 du collège de Montréal qui comptait dans ses rangs l'honorable M. Joseph Royal, l'honorable M. Benjamin Globensky. MM. Désiré Girouard, M.P., Hugh McMillan, M.P., François Benoit, président de l'association conservatrice, Dr Avila Valois, de Sainte-Cunégonde, les abbés Joseph Leclerc, curé de Saint-Joseph de Montréal, F. X. Laberge, curé de la Pointe-Claire, et F. X. Trépanier, chapelain des sourds et muets de la rue Saint-Denis, Montréal, a décidé d'avoir une réunion à l'occasion de la nomination de leur condisciple, l'honorable M. Joseph Royal, au poste de lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. Cette fête intime aura lieu chez M. l'abbé Laberge, curé de la Pointe-Claire, et chez M. Hugh McMillan, M.P., à Rigaud.

—La *Revue des Deux-Mondes* consacre une étude aux millionnaires des Etats-Unis. Il faut préciser la signification que les Anglais et les Américains donnent aujourd'hui à ce terme : "millionnaire."

Pour eux, aujourd'hui, un millionnaire est un homme qui possède, quelle que soit sa nationalité, un million de livres sterling, soit vingt-cinq millions de francs ou 5 millions de piastres.

La *Revue des Deux-Mondes* donne la liste suivante de quelques millionnaires américains :

Jay Gould, 1 milliard 375,000,000 de capital et 70,000,000 de revenus ;

Mackay, 1 milliard 250,000,000 de capital et 62,000,000 de revenus ;

Vanderbilt, 625,000,000 de francs de capital et 31,250,000 francs de revenus ;

Jones, 500,000,000 de capital et 25 millions de revenus ;

Astor, Stewart et Bennet, tous les trois entre 250 et 150,000,000 de capital avec 12 à 7,000,000 de revenus.

Pour l'Angleterre, voici la liste qu'on peut établir : Rothschild, de Londres, avec 1 milliard 100,000,000 de capital et 50,000,000 de revenus ; le duc de Westminster, 400,000,000 de capital et 20 millions de revenus ; le duc de Sutherland, 150,000,000 de capital et 7 millions de revenus ; le duc Northumberland, 125,000,000 de capital et 6,260,000 de revenus ; enfin, le marquis de Bute avec 100,000,000 de capital et 5,000,000 de revenus.

Donc l'homme le plus riche du monde, c'est l'Américain Jay Gould, celui qu'on appelle là-bas "le Roi des chemin de fer."

—Un accident terrible est arrivé la semaine dernière à l'Assomption, Qué. Il a coûté la vie à quatre jeunes frères de la famille Landreville, qui habite la paroisse de l'Assomption.

Ces quatre petits garçons, âgés de 6, 8, 10 et 12 ans, s'amusaient très imprudemment à courir sur les billots qui flottent sur la rivière près du pont Galarneau.

Tout à coup, le plus jeunes tomba à l'eau et poussa un grand cri. Il se débattait au milieu des billots et allait disparaître au moment où l'un de ses petits frères arriva pour lui tendre la main.

Les destin avait marqué le fin terrible de ces quatre enfants, car au moment de saisir son petit frère, le deuxième perdit l'équilibre à son et tour tomba lui-même à l'eau.

Les deux autres se précipitèrent alors au secours de leurs frères ; dans leur précipitation ils détruisirent complètement l'équilibre du pont mouvant sur lequel ils leur fut impossible de se tenir. Ils tombèrent à l'eau eux aussi et périrent victimes de leur dévouement.

Les quatres cadavres furent repêchés moins d'une heure après la catastrophe et transportés dans la maison de leur père. Le pauvre homme, qui est veuf, s'arrachait les cheveux en contemplant les cadavres de ses quatre enfants.

Quelle terrible épreuve, en effet, pour un père, dont la famille se trouve subitement anéantie.

—Nous voyons par le rapport publié par le ministère des finances, à Ottawa, qu'il y a 66 sociétés de prêts dans la province d'Ontario, 13 dans la province de Québec, et deux dans chacune des provinces du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Le capital autorisé est de $102,700,583, dont $75,768,750 de capital souscrit, et de $32,125,000 de capital payé.

La somme prêtée en 1887 s'est élevée à $18,098,062.

La moyenne du taux de l'intérêt varie de 6 à 7 0/0.

—Un correspondant français nous informe que le juge O'Reilly, ci-devant de la Cour de Cassation de Rouen et aujourd'hui résident à Montevilliers, près du Hâvre, met la dernière main à une nouvelle histoire du Canada. Le juge O'Reilly est connu dans le monde des lettres pour son érudition comme antiquitaire et collectionneur de notes importantes sur notre pays.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la seizième séance du sixième conseil de la ville de Saint Boniface, étant une séance spéciale tenue lundi, le trentième jour de juillet, 1888.

Présents : M. Jos. Turenne, promaire, au fauteuil, et MM. les conseillers Bédard, Dubuc, Fortin, Gauvin, Joyal, Levreault et Pelletier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les soumissions de MM. Marcoux & Cinq-Mars, et M. J. B. Lévêque et les plaintes portées au sujet de la police.

M. le conseiller Gauvin présente le 12e rapport du comité de police, feu et santé qui se lit comme suit : "12e rapport du comité de police, feu et santé, M. le conseiller Gauvin, président et les conseillers Levreault et Dubuc ;

"Votre comité recommande que le chef de police soit relevé de ses devoirs pendant un mois à commencer du premier d'août prochain, et que votre comité soit autorisé à s'assurer les services d'un constable."

M. le conseiller Joyal présente le 11e rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit : "11e rapport du comité des travaux publics, M. le conseiller Joyal président et MM. les conseillers Dubuc, Fortin et Levreault ;

"Votre comité recommande que la soumission, de MM. Marcoux & Cinq-Mars pour travaux publics soit acceptée, pourvu que les dits entrepreneurs fournissent les cautions exigées."

Proposé par le conseiller Gauvin appuyé par le conseiller Pelletier que le 12e rapport du comité de police, feu et santé soit accepté. Agréé.

Proposé par le conseiller Joyal, appuyé par le conseiller Dubuc que le 11e rapport du comité des travaux publics soit accepté. Agréé.

Proposé par le conseiller Bédard, appuyé par le conseiller Fortin que la séance se lève et la séance est levée.

Correspondances.

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

Monsieur le Directeur,

Je vois un article sur un petit journal appelé *Courrier du Nord-Ouest* relativement à une requête des contribuables de Franklin pour demeurer annexés à Youville. Dans cet article, on ne nomme personne, (et pour cause), seulement on tend à faire croire que cette requête est fausse, et que celui qui en était le pro teur est un faussaire. Comme c'est moi qui l'ai fait signer et que cet article est un gros mensonge, je demande les preuves établissant que les signatures ont été forgées, et si les auteurs de ce misérable journal refusent, alors la justice pourra s'en mêler.

C. B. Déry.

Saint-Jean-Baptiste, 1er août 1888.

Emerson, 26 juillet 1888.

Troisième épitre au Héron qui pond dans *Le Courrier du Nord-Ouest*.

Allons, Petit Jean a trop d'amitié pour le Héron, pour le laisser mourir en mer; aussi, il se fait un plaisir de le débarquer au Hâvre. Disons en passant que les canons du Brest et du Hâvre restèrent silencieux.

On voyage à travers la France: Paris où les gamins avaient regardé Petit Jean comme digne d'une situation dans un *dime museum*, ne jugèrent pas le Héron digne d'un cinq centimes *side show*. Le Héron appuya pendant longtemps sa charpente contre les grilles du jardin des plantes de Paris, mais ce fut en vain, la curiosité publique était constamment dirigée sur les bipèdes et les quadrupèdes renfermés dans l'enceinte.

Quittons Paris. Passons à Lyon, ville manufacturière de soie, où l'on emploie des milliers de filles, jeunes et vieilles; ses regards se portèrent plus directement sur les *jeunes* que sur les vieilles, mais pas d'accident dans la ville lors de son passage. Enfin, on arrive à Marseilles, dans le port duquel est le château d'If sur lequel il jette un regard furtif et frissonne. Etait-ce un pressentiment?... On me dit que le château servit de prison autrefois. Embarquons sur la Méditerranée. La lame est courte, et à moins d'avoir le pied marin, on s'occupe du commerce de fourrures comme sur l'Atlantique. Cependant le Héron porte un profond, puissant et magnétique regard sur l'île d'Elbe, et, ma foi, Napoléon Ier, si c'eût été pendant les cent jours, aurait été foudroyé par la frayeur de ce regard, et serait probablement mort là au lieu d'aller s'éteindre quelques années plus tard à Saint-Hélène.

Il y a vingt ans de cela, et l'île d'Elbe n'a pas subi de commotion depuis; son niveau dans la Méditerranée est le même; Petit Jean est d'opinion que celui du Héron a changé depuis. Débarquons à Civitta Vecchia. Nous sommes en Italie. Que va faire le Héron?

Petit Jean.

(*A continuer.*)

Chronique Locale.

—M. Joseph Tassé a vendu sa propriété à M. M. Cyr.

—Le nouvel hôpital ne sera pas terminé avant l'automne.

—Assemblée de l'Association Saint-Jean-Baptiste, dimanche, à 2 heures p.m.

—Le conseil de ville s'est assuré des services de M. Amédée Bissonnette comme constable.

—La maison de M. Carpentier qui a été raflée hier soir, a été gagnée par M. Lemieux, associé de M. Nadeau.

—La température est très propice à la végétation; nous avons un peu de pluie tous les deux ou trois jours.

—Le quai au pied de la rue Dumoulin devrait être baissé, car si un incendie survenait, il serait impossible de descendre la pompe.

—MM. Marcoux & Cinq-Mars dont la soumission était la plus basse, ont obtenu du conseil le contrat pour la construction de trottoirs dans certaines parties de la ville.

—L'on se demande quand le bloc Martel, sur la rue Dumoulin, sera démoli? Si l'on attend un accident pour en venir là, la ville pourrait en souffrir plus tard.

—Jamais la vente des instruments aratoires n'a été aussi considérable que cette année. Nos cultivateurs n'achètent que les machines les plus perfectionnées.

—Il paraît que M. J. A. Macdonnell, le candidat ministériel qui a été battu dans Lorne, va rentrer au département des travaux publics pour remplacer M. Wade comme député-ministre.

—Des mouches à patates, les premières qui paraissent dans cette province, ont été découvertes dans deux ou trois endroits de Manitoba. L'on a employé le vert de Paris pour les détruire.

—C'est samedi que les typos ont leur pique-nique annuel. Le vapeur *Antelope* a été retenu pour la circonstance et fera plusieurs voyages durant la journée au bocage Fraser, endroit du rendez-vous général.

—Transactions faites à la Banque d'Epargnes de la Puissance, à Winnipeg, pour le mois dernier:

Dépôts	$33.562.00
Retraits	33,236 56
Surplus des dépôts	$ 325.44

—Recettes du revenu de l'intérieur pour le mois de juillet à Winnipeg:

Licences	$755 00
Tabac	7,507 00
Cigares	297 00
Spiritueux	9,064 47
Inspection de pétrole	54 00
Malte	433 01
Total	19,110 48

—Extrait de la dernière *Gazette Officielle* de Manitoba:

Il a plu à son honneur le lieutenant-gouverneur de faire les nominations suivantes:—

Pour être juges de Paix dans et pour la province de Manitoba: Herman Martineau, du Lac Manitoba; Alfred George Hepworth, de Saint-Laurent; John McDonnell, de North Cypress; William John Venner, de Cypress River.

—Etat montrant la valeur des marchandises exportées, importées et entrées pour la consommation avec les droits perçus pendant le mois de juillet dernier, comparé avec le même mois de 1887:

Description.	Valeur 1887.	Valeur 1888.
Exporté	$71,707.00	$42,234.00
Importé, imposable	116,565.00	141,311.00
Importé, gratis	15,236.00	19,420.00
Total importé	$131,801.00	$160,731.00
Entré pour consommation, imposable	115,937.00	142,746.00
Entré pour consommation, gratis	15,236.00	19,420.00
Total entré pour consommation	$131,173.00	$163,162.00
Droits perçus	33,681.19	42,085.92

Echos du Nord-Ouest.

Battleford,

23 juillet.—M. Joseph Sauvé est parti pour Edmonton avec sa mère et ses deux frères.

—M. Daunais a ouvert un étal pour le commerce des viandes.

—M. Phil. R. Richard est parti le 17 courant pour un voyage au Lac Vert et à l'Ile-à-la-Crosse.

—M. Emile Richard, après plusieurs jours de retard, est enfin parti pour la vallée de la Rivière-la-Paix.

Edmonton,

23 juillet.—Sa Grandeur Mgr Grandin est attendu prochainement à Saint-Albert.

—M. Narcisse Marion est arrivé de Calgary avec une quantité d'instruments aratoires.

—Les examens des écoles de Saint-Albert auront lieu après-demain.

—MM. Alexandre Hamelin, Antoine Ducharme et David Ladouceur sont arrivés du Lac-la-Biche, mercredi dernier.

—La vénérée Mère Filiatrault, Supérieure Générale des Sœurs Grises, est arrivée lundi dernier à Saint-Albert, accompagnée de son assistante, la Révde Sœur Devins.

—M. B. B. LaRivière, qui résidait autrefois à la Montagne Tortue, dans Manitoba, est de passage ici, en route pour la vallée de la Rivière-la-Paix, où il doit, en société avec MM. Richard, établir un ranche et un poste de commerce.

—Saint-Albert a le bonheur d'avoir la visite des RR. PP. Leduc et André, de Calgary, qui sont venus pour assister à une réunion des membres du Bureau d'Education. Le Rév. Père Lacombe n'a pu venir à cause de maladie.

—Georges Godin, mieux connu sous le nom indien de Ke-se-row-a-sis, sera pendu à Héléna, Montana, le 10 août prochain, pour le meurtre d'un nommé Embody, il y a dix mois.

NAISSANCES.

En cette ville, le 1er courant, Madame Charles Caze, une fille.

MARIAGE.

Le 23 juillet dernier, M. P. Vilmond Savard, de Chicoutimi, Qué., a épousé Mademoiselle A. Dufresne, fille de M. C. Dufresne, propriétaire et principal de l'académie commerciale de Saint-Thomas de Montmagny, Qué.

DECES.

En cette ville, le 31 juillet dernier, à l'âge de 3 mois, Ernestine, enfant de M. Louis Clément.

En cette ville, le 31 juillet, à l'âge de 53 ans, Marie Villebrun, épouse de M. Joseph Vallée.

En cette ville, le 29 juillet, à l'âge de 5 mois et 12 jours, Marie-Josephte-Délima, enfant de M. Joseph Lavallée.



ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE DE MANITOBA.

AVIS est par les présentes donné qu'il y aura assemblée générale de l'Association, Dimanche, le 5 Août courant, à 2 heures p.m., dans la Salle du Conseil de Ville.

Daté en la Ville de Saint-Boniface, ce 2ème jour d'août 1888.

Par ordre,

EMILE JEAN,
Sec.-Archiviste, A. St.-J.-B. de M.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 12	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 08	à 0 10
Bœuf, par quartier	6 00	à 7 50
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 12	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 8 00
Mouton, rôti, par lb	0 15	à 0 20
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 18	à 0 20
Agneau du printemps, p. qr	1 00	à 2 00
Jambon, par lb	0 13	à 0 15
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 13
Saucisse "	0 10	à 0 12
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 15	à 0 10
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 15	à 0 20
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble	3 50	à 3 75
Charbon dur	10 00	à 10 50
Charbon mou	6 50	à 8 00

FOIN.

Foin de prairie	9 00	à 12 00
Foin pressé, par tonne	6 50	à 7 50

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 30	à 0 35
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	8 00	à 9 00
Oignons, par minot	3 00	à 4 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 60	à 0 70
Avoine, par minot	0 40	à 0 50
Orge "	0 45	à 0 50

FARINE.

Farine par 100 lbs AAA	1 50
" " XXXX	2 00
" " Strong Baker	2 25
" " Roller Process	2 50

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	20 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	15 00
2ème " "	12 00
Doublage brut	18 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	22 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	25 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	50 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	33 00
Pin 3ème " "	32 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 18
Œufs en boîtes, la doz	0 13	à 0 15
Patates, le minot	0 25	à 0 30
Navets, le minot	0 00	à 0 50
Carrottes, le minot	0 50	à 0 60
Panais, le minot	0 75	à 1 00
Betterave, le minot	0 50	à 0 75
Oignons, le minot	3 00	à 3 50
Choux, par 100	7 00	à 8 00
Oie, par lb	0 16	à 0 20
Canards, par lb	0 16	à 0 20
Dindes, par lb	0 16	à 0 20
Poulets, par lb	0 16	à 0 20
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 50	à 4 00
" perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	7 00	à 9 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 04	à 0 05
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 04
Porc, abattu, par lb	0 00	à 0 08½

Soumissions pour permis de couper du Bois sur les Terres de la Couronne dans la Province de Manitoba.

Des soumissions cachetées adressées au député ministre de l'Intérieur et marquées "Soumission pour limite de bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 23 juillet 1888, pour permis de couper du bois sur deux limites de cinquante milles carrés chacune, situées sur la rivière au Pékan, un tributaire du lac Winnipeg, dans la province de Manitoba.

Les réglements d'après lesquels des permis seront accordés peuvent s'obtenir à ce département ou au bureau des Bois de la Couronne, à Winnipeg. Une soumission séparée doit être faite pour chaque limite, et chaque soumission doit être accompagnée par un chèque accepté payable à l'ordre du député ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

A. M. Burgess,
Député Ministre de l'Intérieur.
1 ins 12 7 88

A L'ENCLOS.

Un bœuf noir, un bout de câble aux cornes et une cheville de fer à l'une des extrémités du câble, l'oreille gauche percée, la moitié de la queue blanche et âgé d'environ 5 ans.

CHARLES GENTHON,
Gardien d'enclos,
Municipalité de Saint-Norbert.
Saint-Vital, 28 mai 1888. 3ins 31.5.89

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.
DEPUIS LE 15 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest Arrivée.
D 18 00	† Winnipeg †	C 9 30
23 45	Portage du Rat	4 10
6 30	Ignace	21 35
9 38	Savanne	18 15
B 13 05	Port-Arthur	B 14 25

Allant à l'Ouest. Départ		Allant à l'Est Arrivée
A 10 25	† Winnipeg †	A 17 10
12 50	Portage la Prairie	14 55
15 07	Carberry	12 50
C 15 20	Brandon	A 11 45
17 22	Virden	D 8 43
18 14	Elkhorn	8 05
19 09	Moosemin	7 04
21 10	Broadview	5 20
23 51	Qu'Appelle	2 20
D 1 30	Regina	D 24 38
3 20 A	Moosejaw D	22 55
3 30 D	Moosejaw A	22 45
8 30	Swift Current	18 05
12 30	Maple Creek	14 15
15 10	Dunmore	11 40
16 00	Medicine Hat	11 15
22 05	Gleichen	5 35
C 1 00	Calgarry	3 20
5 05	Canmore	C 24 01
5 50	Banff	23 18
9 10	Field	20 25
11 20	Donald	17 10
14 32	Glacier House B. C.	13 20
*17 45	Revelstoke	9 30
H 23 42	Kamloops	3 30
1 09	Savonas	B 1 51
2 19	Ashcroft	24 39
5 14	Lytton	21 41
9 00	Yale	17 53
12 17	Hammond	14 11
12 51	Port Moody	13 39
13 26	New Westminster	14 30
13 30	Vancouver	13 00
H 21 00	A....Victoria....D	K 2 00

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
A 9 05	D. † Winnipeg † A.	A 17 25
11 50	Dominion City	14 50
A 12 15	A. † Emerson † D.	A 14 25

Allant Nord.		Allant Sud.
G 16 30	D... Winnipeg ...A.	F 9 20
G 18 10	A. Selkirk Ouest D.	F 7 50

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
G 10 35	D... Winnipeg ...A.	G 15 00
11 25	Stony Mountain	14 00
G 11 50	A... Stonewall ...D.	G 13 30

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est.
F 11 00	D. † Winnipeg † A.	G 15 45
12 00	Headingly	14 50
14 10	Barnsley	12 45
17 00	Treherne	10 05
F 17 35	Holland	G 9 30
18 20	Cypress River	8 45
F 19 0	A. † Glenboro † D.	9 00

Allant Sud-Ouest.			Allant Nord-Est.	
G 10 00	F 10 10	D † Winnipeg A	F 16 40	G 19 30
12 00	13 05	Morris	14 39	16 15
12 40	14 05	† Rosedale	14 00	15 15
13 25	14 50	Gretna	....	14 25
14 10	19 25	† Morton	12 50	10 35
12 20	F 21 15	Manitou	11 25	G 8 10
16 20	....	Pilot Mound	10 14	....
16 35	....	Crystal City	10 00	....
17 23	....	Cartwright	9 07	....
17 43	....	Holmfield	8 47	....
18 27	....	Killarney	8 25	....
19 20	....	A Boissevain D	7 35	....
G 20 15	....	A Deloraine D	F 6 15	....

† Stations où l'on peut manger.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepté le jeudi. D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. — LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général. — ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.

AGRICULTURE.

NOURRITURE DES VACHES.

Il faut pour faire donner aux vaches la plus grande quantité de lait, leur faire manger la plus grande quantité possible de nourriture.

Il faut aussi éviter, qu'elles ne soient indisposées par une nourriture trop abondante et trop sèche.

Le vaches qui doivent concourir devront donc être préparées 2 ou 3 semaines d'avance, en commençant à leur donner un peu de nourriture supplémentaire. La quantité sera augmentée graduellement, j'usqu'au maximum. Ce sera alors le temps de commencer l'épreuve, durant laquelle la vache receva toujours ce maximum de nourriture.

Ainsi traitée il n'y aura aucun danger de lui causer d'indigestion durant le temps du concours, et on aura aidé, autant qu'il est possible de le faire par la nourriture, à la sécrétion du du lait.

QUALITÉ DE LA NOURITURE.

Tous les aliments ne sont pas également propres à favoriser la production du lait. De même que tel aliment préparé de telle autre manière il conviendra mieux à la production du lait.

Ce sont les aliments liquides ou ceux contenant beaucoup d'eau qui favorisent surtout la sécrétion du lait.

Ainsi les bons pâturages sont des plus avantageux.

Si les pâturages ne sont pas suffisamment bons, on pourra les remplacer par du foin haché et bouilli ou soumis quelque temps à la vapeur.

En outre il faudra donner du grain. Mais qu'il ne soit jamais donné entier et sec.

La cuisson, la macération, la division rendent ces aliments beaucoup plus alibiles et plus digestibles en les ramollissant, en faisant éclater les enveloppes et en mettant les matières assimilables directement en rapport avec les dissolvants digestifs.

De plus, je l'ai déjà dit, les aliments doivent, dans ces circonstances, contenir beaucoup d'eau.

Quelles que soient les graines que l'on donnera, elles devront être moulues ou au moins concassées et ramollies par la cuisson ou l'ébullition. On les donnera sous la forme de ce que nous appelons *bouettes*.

Mais rappelons-nous que ce n'est pas rien que du lait que nous cherchons à obtenir dans les concours. C'est surtout de la crême, c'est-à-dire du lait aussi *gras* que possible.

Les graines favorisent jusqu'à un certain point la formation du gras, mais il y a un aliment qui développera la partie grasse du lait : c'est la graine de lin, soit entière, soit donnée sous forme de pain de lin, de tourteaux ou de farine.

Je conseille donc à ceux qui veulent faire concourir leurs vaches de les accoutumer à cette nourriture en suivant les précautions que j'ai mentionées plus haut.

La farine de lin ou les tourteaux devront être mélangés aux grains ou au son et entrer dans la composition des bouettes qui ne devront jamais être froides.

Si ces conseils étaient suivis par tous ceux qui prennent part aux concours, ils verraient une énorme différence dans le rendement de leurs vaches, et sous le rapport du lait et sous celui du beurre.

J. A. COUTURE,
M. V.

CONSEILS AUX ÉLEVEURS DE VOLAILLES.

Le poulailler doit être chaud en hiver et frais en été, bien ventillé dans la saison chaude et toujours tenu en bon état de propreté.

Les poules doivent être nourries régulièrement et leur nourriture doit pousser à la production des œufs et non de la graisse.

La meilleure nourriture pour la production des œufs en été est le blé et l'avoine avec du lait et un mélange de son ; en hiver, du blé, des pommes de terre bouillies, du lait chaud et du son mêlés pour le repas du matin, et le soir du blé-d'inde et de l'avoine mêlés. Une nourriture fraîche, les dessertes de la table sont recommandables, comme les os, la chaud et les écailles d'huitres réduits en poudre. On donne aussi avantageusement des légumes et des fruits, et on doit veiller à ce que les volailles aient toujours de l'eau fraîche en abondance.

Donnez à vos volailles quelque nourriture en vert si vous voulez les voir profiter.

Placez vos poules dans un lieu frais et sur la terre quand la saison commence à devenir chaude.

Les poulets auxquels on laisse gagner des poux ne deviendront rien de bon.

Une fois ou deux par semaine donnez à vos volailles une bonne *poudre de condition*. Cela les tient en bonne santé et les préserve de maladies.

On dit qu'on peut empêcher les poules de manger leurs œufs, en leur donnant de temps en temps quelques repas de vieux lard coupé en petits morceaux.

Aussitôt que vous pourrez mettre de côté les vieilles poules, engraissez les pour le marché. Elles ne pondront guère avant six mois, et pendant ce temps elles mangeront plus qu'elles ne valent.

Les abris pour les poules et leurs poussins doivent être à l'épreuve de la vermine et couverts de manière à les garantir de la pluie. Les abris doivent être fixés au sol de manière à ne pas être renversés par les vents.

Les poules qui se nourrissent sur le fumier et boivent le purin donnent à leurs œufs un goût particulier.

La qualité des œufs peut être augmentée ou diminuée par leur nourriture. Nourrissez les poules pendant quelque temps avec des oignons hachés, et leurs œufs auront un goût prononcé d'oignons, et dans ce cas la chair elle-même des poulets s'en ressentira si on les tue au moment où ils sont nourris d'oignons. La nourriture doit être propre et de bonne qualité, si on veut obtenir de la volaille ou de ses produits des aliments de bonne qualité.

G. des Campagnes.

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tel que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sagefemme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division, de la division dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistre.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte